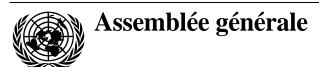
Nations Unies A/62/307/Corr.3



Distr. générale 12 novembre 2007 Français Original : anglais

Soixante-deuxième session Point 29 de l'ordre du jour Assistance à la lutte antimines

## Assistance à la lutte antimines

## Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

## Paragraphe 28

Remplacer le texte du paragraphe par le libellé suivant :

28. L'Organisation des Nations Unies a fait considérablement avancer la stratégie de planification de la lutte antimines et d'intervention rapide. Dans le cadre de cette stratégie, une matrice de suivi des menaces est élaborée chaque mois, afin que le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines puisse mettre au point une intervention fondée sur la description la plus complète possible de la menace posée par les mines et les restes explosifs de guerre. Le Service de la lutte antimines a participé à la planification au Siège des missions de paix pertinentes, notamment les missions d'évaluation technique envoyées au Soudan et au Népal. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a pris part au processus de planification en Algérie, en Égypte, en Iraq, en Jamahiriya arabe libyenne, en Jordanie, au Malawi, en République islamique d'Iran et en Zambie et réagi rapidement à une explosion dans un dépôt de munitions au Mozambique en mars 2007. Une mission d'évaluation interinstitutions qui s'est rendue dans le centre et le sud de la Somalie en juin 2007 a fait des suggestions pour lutter contre le grave problème de contamination posé par les restes explosifs de guerre.

107 121107